Nombre d'électeurs par circonscription et nombre de documents (bulletins de vote, circulaires et affiches) admis à remboursement sous réserve d'obtenir au moins 5% des suffrages exprimés

		nombre d'électeurs inscrits pour les législatives	Nombre de circulaires	Nombre de bulletins de vote	Nombre d'affiches petit format	Nombre d'affiches grand format	Nombre d'emplacements d'affichage
1ère circonscription	EPINAL	76 636	80 468	168 599	286	286	143
2ème circonscription	SAINT-DIE-DES-VOSGES	72 377	75 996	159 229	312	312	156
3ème circonscription	REMIREMONT	63 834	67 026	140 435	210	210	105
4ème circonscription	NEUFCHATEAU	65 276	68 540	143 607	612	612	306

La date limite de dépôt de la propagande pour le premier tour est fixée au vendredi 27 mai 2022 à 16h00